

Assurances SERV pour les exportations vers l'Iran

Etat au 15.02.2016

Suite à la révision par le Conseil fédéral de l'ordonnance instituant des mesures à l'encontre de l'Iran (RS 946.231.143.6) le 17 janvier 2016, les restrictions imposées à la SERV pour l'assurance des opérations d'exportation vers l'Iran ont été levées. La SERV peut donc de nouveau assurer les opérations de financement à court, moyen et long termes des exportations vers ce pays. Dans une première phase, la SERV privilégiera les financements en CHF et EUR par l'intermédiaire de banques iraniennes pour les opérations d'exportation avec des acheteurs non étatiques. Aujourd'hui déjà, les informations disponibles sont suffisantes pour pouvoir estimer le risque de défaut de paiement de nombreuses banques iraniennes. Il s'agit entre autres des établissements suivants:

Bank Markazi, Bank Mellat, Bank Melli Iran, Bank Tejarat, Bank Sepah, Bank Keshavarzi, Bank of Industry and Mine, Parsian Bank ou Bank Pasargad

Les sanctions ayant isolé de nombreuses banques iraniennes de leur réseau de banques correspondantes en Europe, le rétablissement de ces liens peu après la levée des sanctions est un défi majeur. Les banques européennes, fortement exposées aux Etats-Unis, tarderont longtemps à renouer des liens commerciaux avec l'Iran (par ex. notification ou confirmation d'accréditif). Par conséquent, la SERV recommande aux exportateurs suisses en négociation avec des clients iraniens de clarifier suffisamment tôt les modalités de règlement des paiements et/ou de financement. Pour ce faire, ils peuvent par exemple interroger la banque attitrée du client iranien sur son réseau de banques correspondantes. Si elle entretient des liens avec une banque implantée dans un pays sans risques de transfert particuliers, la SERV étudiera à n'en pas douter une assurance de la transaction. Parallèlement, la SERV utilise les moyens dont elle dispose pour obtenir des informations sur le rétablissement de canaux de paiement.

Etant donné que des sanctions ou des obligations d'autorisation et de notification sont maintenues pour l'exportation de certains biens et services, la SERV recommande, en cas de doute, de contacter le service compétent du SECO par e-mail à licensing@seco.admin.ch ou par téléphone au +41 58 462 56 56.

Dans cette difficile phase de démarrage, la SERV est disposée à soutenir les exportateurs suisses avec ses produits d'assurance et de garantie ainsi que ses prestations de conseil, contribuant ainsi à promouvoir les échanges économiques entre l'Iran et la Suisse. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à nos conseillers à la clientèle.

Cas pratique

Exemple: opération d'exportation

Pays	Iran
Projet	Exportation de biens d'équipement
Acheteur	Entreprise industrielle iranienne
Valeur de livraison	CHF 50 mio.
Acompte	15 pour cent

Exemple: financement à court terme

Etablissement prêteur	Exportateur suisse
Banque émettrice de l'accréditif	Banque iranienne
Banque notificatrice de l'accréditif	Banque correspondante de la banque iranienne émettrice de l'accréditif
Montant du crédit	CHF 42,5 mio.
Modalités de remboursement	Après 180 jours

Exemple: assurance des créances

Produit	Assurance de crédit fournisseur
Durée du risque	180 jours
Taux de couverture	95 pour cent
Taux de prime	2,0–2,1 pour cent
Financement de la prime	100 pour cent
Prime	CHF 0,87–0,91 mio.

Pour d'autres exemples de calcul, utilisez le calculateur de primes de la SERV:
www.serv-ch.com > Calculateur de primes

Les renseignements contenus dans cette feuille d'information sont fournis sous réserve. Des modifications ou erreurs sont possibles.